

Pèlerinage à Notre-Dame du LAUS



360 ans des apparitions



Accompagnatrice : Frédérique DEFRADE

Du 27 au 29 septembre 2024

PELERINAGE A NOTRE DAME du LAUS

Du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2024 (3 jours/2nuits)

« Ô Marie, refuge des pécheurs »

Dans les Alpes du Sud, il y a 360 ans, une « belle dame » est apparue à une humble bergère, Benoîte RENCUREL, dont elle comprendra quelques mois plus tard qu'il s'agit de la Vierge Marie. Le sanctuaire du Laus est un lieu de beauté, de paix et de douceur dans lequel on peut profiter de l'apaisement intérieur et bénéficier de la réconciliation. C'est le « message du Laus », vivre une réconciliation de tout notre être, avec Dieu, avec les autres, avec soi-même.

Entre 1664 et 1718, la Vierge Marie choisit le vallon du Laus comme « refuge pour les pécheurs ». Apparue à Benoîte Rencurel, une jeune bergère, elle lui demande la construction d'une église et d'une maison pour les prêtres. Durant 54 ans, Benoîte se consacre à sa mission d'accueil, éduquée, encouragée et conseillée par la Vierge Marie qui continue à lui apparaître. Ayant reçu le don de connaissance des cœurs, la bergère guide les pèlerins dans leur démarche de conversion. Le Laus devient ainsi un lieu de grandes grâces, où les guérisons et les reconstructions intérieures ne cesseront jusqu'à aujourd'hui (Annales de Notre Dame du Laus, jubilé 2014)

Inscription jusqu'au 20 août 2024

- sur notre plateforme d'inscription, via notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>
- auprès de la Direction des Pèlerinages les jours d'ouvertures ci-dessous.

Organisation : DIRECTION DES PELERINAGES, 1 rue Hector Berlioz – CS 13061, 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2 / Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10 / Courriel : pelerinages@diocese-saintetienne.fr - Agrément tourisme n°IM042110011

PROGRAMME

Jour 1 : vendredi 27 septembre 2024

Matin : Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Feurs - Montrond les Bains - Saint-Etienne la Terrasse - Saint-Etienne Evêché - Saint Chamond - Rive de Gier.

Trajet par autoroute en direction de Grenoble, puis route Napoléon pour rejoindre Corps.

Arrivée au sanctuaire ND du Laus. Déjeuner au sanctuaire.

Chacun peut assister librement chaque jour aux Laudes, aux vêpres et aux complies avec la communauté.

Les marches proposées pendant le pèlerinage sont faciles mais il est préférable d'être chaussé en conséquence.

Pèlerinage sur les lieux emblématiques du sanctuaire : découverte du message

Après-midi :

Parcours spirituels avec des temps de marche faciles (environ 1h30 avec des pauses)

- le monument de l'Apparition à Pindreau
- la chapelle du Précieux Sang
- la chambre où vécut Benoîte à partir de 1673
- la basilique et la chapelle de Bon Rencontre



Installation à l'hébergement. **Dîner et nuit au sanctuaire.**

Jour 2 : samedi 28 septembre 2024

Sur les pas de Benoîte Rencurel, messagère de la réconciliation



Matin : Temps d'enseignement et messe à la Basilique. **Déjeuner au sanctuaire.**

Après-midi : Départ en car pour le village de **St-Etienne-le-Laus**, pour visite de la **maison natale de Benoîte**, l'**église paroissiale** où elle fut baptisée, suivie d'une **marche dans le Vallon du Fours**. **Chemin de croix.**

Reprise du car pour retour au sanctuaire. **Dîner et nuit au sanctuaire.** En veillée, temps enseignement.

Jour 3 : dimanche 29 septembre 2024

« Je vais t'envoyer un ange devant toi pour te garder en chemin et te faire parvenir au lieu que je t'ai préparé » Ex 23,20. (Session sur les anges).

Matin : Temps personnel et messe à la basilique.

Déjeuner au sanctuaire.

Après-midi : Départ du car pour trajet retour pour une arrivée sur notre diocèse aux alentours de 20h.



Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

**PRIX par personne (en chambre à partager) : 280 €
pour un groupe minimum de 35 personnes**

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

Supplément en chambre individuelle : 40 € (en nombre limité)

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme, l'hébergement en maison religieuse, la pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 3, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

Ce prix ne comprend pas : toutes les dépenses à caractère personnel, toutes prestations non mentionnées dans « ce prix comprend » ci-dessus.

Règlements acceptés : chèques, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

CONDITIONS D'ANNULATION par le participant

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage. Elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En cas d'annulation, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite par le participant qui annule, sous 8 jours (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais de dossiers retenus : **40 €**

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus sont :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 40 € (frais dossiers)
Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage
Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage
Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage
Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.